



Avord, le 7 mai 2020

ATTESTATION

Je soussigné Pierre-Etienne GOFFINET, Président de la Communauté de Communes de La Septaine atteste que les écoles maternelles et élémentaires du territoire restent fermées* pour une durée indéterminée sur les communes d'Annoix, Avord, Baugy, Crosses, Étréchy, Farges-en-Septaine, Jussy-Champagne, Gron, Nohant-en-Goût, Savigny-en-Septaine, Soye-en-Septaine, Villabon, Villequiers et Vornay.

Fait pour servir et pour valoir ce que de droit.

Valable du 11 au 15 mai 2020

* Sauf pour le personnel prioritaire :

- Tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centre de santé...
 - Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
 - Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
 - Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise ;
 - Les gendarmes, personnels de la police nationale, sapeurs-pompiers professionnels, personnels des préfectures indispensables à la gestion de la crise ;
- Les personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance relevant des conseils départementaux ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique.
- Les services en charge de la protection de l'enfance concernés sont les services d'aide sociale à l'enfance (ASE) et de protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et les services de prévention spécialisée.
 - Les professionnels relevant de ces structures éligibles au dispositif sont les suivants : travailleurs sociaux (assistants sociaux, les éducateurs spécialisés et les moniteurs éducateurs), techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF), médecins, infirmières puéricultrices, sages-femmes et psychologues.
 - Le personnel enseignant
 - Le personnel nécessaire à la réouverture des écoles

Le Président
Pierre-Etienne GOFFINET



Communauté de Communes de La Septaine - Z.A.C. des Alouettes – 18520 AVORD